

/DA
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 95-406 du 18 Décembre 1995

Chargeant Monsieur Théodore HOLO,
Ministre Chargé des Relations avec
les Institutions, Porte-Parole du
Gouvernement de l'intérim de Monsieur
Edgar-Yves MONNOU, Ministre des Aff-
aires Etrangères et de la Coopération
pour compter du 08 Décembre
1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU Le Décret N° 95-381 du 22 Novembre 1995 portant composition du Gouvernement ;

SECRET :

Article 1er.- Pour compter du 08 Décembre 1995, Monsieur Théodore HOLO, Ministre Chargé des Relations avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence de Monsieur Edgar-Yves MONNOU.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 18 Décembre 1995

Pour le Président de la République, Chef
de l'Etat, Chef du Gouvernement et par
Délégation, le Ministre d'Etat Chargé de
la Coordination de l'Action Gouvernementale
et de la Défense Nationale,



Désiré VIEYRA.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEDN 4 MAEC-MRI 4
AUTRES MINISTERES 17 SGG 4 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-